

COMMUNE DE CLOHARS - FOUESNANT

TRAVAUX DE RENOVATION

DU GROUPE SCOLAIRE

Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Avant Métré

LOT OPTIONNEL 1 B

Réalisation d'enduits au mortier de chaux

Mai 2016

LOT OPTIONNEL 1 B : REALISATION D'ENDUITS A LA CHAUX

A – GENERALITES

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux DTU et tous documents techniques en vigueur, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution desdits travaux.

Le titulaire du présent lot devra, avant tout début d'exécution de ses travaux, vérifier que l'état des divers supports permet d'assurer une parfaite réalisation des travaux qui lui sont proposés. Toute observation à ce sujet devra être immédiatement signalée au maître de l'ouvrage ou au maître d'œuvre.

L'entrepreneur devra réclamer au maître de l'ouvrage ou au maître d'œuvre les diverses teintes et présentera des échantillons pour agrément.

Le démontage et le remontage de la quincaillerie resteront à la charge du présent lot.

Tous les produits employés devront être accompagnés de fiches techniques qui feront référence aux spécifications et labels suivants :

- marque NF
- agrément ministériel
- spécifications A.F.N.O.R.
- spécifications GPEM - PV
- spécifications U.N.P.

B - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU CHANTIER

- Important : les travaux sont prévus exécutés en plusieurs phases successives et/ou concomitantes entre ouvrages neufs et travaux dans bâtiments existants.

Les entreprises prendront leurs dispositions pour intervenir aux dates prévues et exécuter les travaux dans les délais prescrits en coordination avec les autres intervenants et la mairie.

- Important : une partie des travaux se déroulera dans un environnement restant occupé durant l'intervention des entreprises. Ces dernières devront en tenir compte dans leur chiffrage.

- Les entreprises, avant de remettre leur proposition de prix, devront effectuer **une visite obligatoire** des lieux afin d'apprécier justement et de prendre connaissance des travaux à exécuter.

Elles devront pour cela prendre contact avec les services techniques du maître d'ouvrage qui fera en sorte de faire visiter les bâtiments. Ce rendez-vous devra être demandé au minimum 2 jours avant la visite des lieux.

- Les entreprises sont tenues de fournir avec leur offre les marques de produits proposés ainsi que les notices techniques.

- Tous les produits employés devront être compatibles entre eux et avec les divers supports sur lesquels ils seront employés.

- L'état de finition recherché sera de classe "B" (courant) pour tous les travaux de peinture et vernis autres que les ravalements, tel défini au D.T.U.

- Tous les échafaudages et matériels nécessaires à la bonne exécution des travaux seront compris dans l'offre de l'entreprise, inclus dans les prix unitaires ou chiffrés séparément.

Aucune plus-value ne sera admise lors de l'établissement du mémoire définitif.

- La dépose, mise en dépôt et repose après travaux de tous ouvrages accessoires éventuels resteront à la charge du présent lot.

- Chaque entreprise devra, dans le cadre de son marché, la gestion de ses déchets pendant la durée du chantier; tri, mise en dépôt et évacuation à l'appréciation du maître d'ouvrage vers les décharges agréées suivant la nature des matériaux. En cas de défaillance de l'entreprise aux réquisitions, ces travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée à la charge du lot concerné.

- L'entreprise est réputée, par le fait d'avoir remis son offre :

- S'être rendue sur les lieux où doivent être réalisés les travaux
- . Avoir pris parfaitement connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées.
- . Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, énergie, etc...
- . Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Les entreprises devront tenir compte dans leur offre des prescriptions d'hygiène et de sécurité conformément aux lois et règlements en vigueur et installations prévues au PGC ou notice de sécurité (Installation fixes et mobiles). Ces sujétions seront chiffrées séparément ou incluses dans les prix unitaires suivant choix entreprise. Aucune plus-value ne sera admise lors de l'établissement du mémoire définitif.
- L'entreprise devra prendre à sa charge la demande d'autorisation d'occupation de la voie publique auprès des services de la ville, ainsi que les taxes qui en découlent.
- Les entreprises tiendront compte du fait que les travaux sont prévus dans un environnement occupé.

C - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Echafaudages et protection comprenant :

- Tous droits d'occupation de voirie par les services de la ville.
- Echafaudage sur pieds ou volant, ou nacelle sur mât télescopique sur véhicule automoteur; toutes protections contre la chute du personnel, matériels, matériaux, gravois, etc ...
- Toutes protections pour les bâtiments mitoyens, chaussée, réfection ouvrages endommagés.
- Toutes protections appropriées sur végétation environnante
- Passages réservés et protégés pour occupants immeuble, et public sur rue ou trottoirs.
- "Tunnels" d'accès aux bâtiments avec plafonds de protection contre les chutes de matériaux.
- Toutes signalisations et éclairage, sur chantier et voies publique, suivant règlements en vigueur.
- Entretien et réfection pendant la durée du chantier.
- Démontage et enlèvement, nettoyage.
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution, suivant règlements de sécurité et demandes du coordonnateur de sécurité.

Localisation

Cf. Plans, coupes, élévations, visite sur place

PRESTATIONS DU LOT OPTIONNEL : ENDUITS A LA CHAUX

En remplacement du revêtement décoratif prévu au poste 1.6, l'entreprise chiffrera un enduit à la chaux pour la partie Garderie-Restaurant comprenant :

1) Travaux préparatoires pour réfection des enduits ou joints :

- Protection par tous moyens appropriés des ouvrages existants conservés.
- Dégradage des enduits, joints, anciens solins, etc ...
- Dégarnissage des joints sur 2 à 3 cm de profondeur. Repiquage avec soin sur pierres de taille pour ne pas épaufrer les arêtes.
- Petits compléments de maçonnerie en raccord et petits re-liaisonnement locaux à la demande.
- Dépose de tous ouvrages scellés. Descellement et extraction ou découpe et passivation du métal.
- Brossage et lavage (forte pression exclue)
- Sortie, chargement et évacuation des gravats aux décharges.
- Toutes fournitures et sujétion d'exécution.

Localisation

Cf. visite sur place

Bâtiment Garderie et restaurant

- Façade côté Ecole, pignons, souches (parties revêtues d'enduits)
- Tableaux, sous-faces des linteaux et appuis des baies dans ces façades.

Pour rejointoiement

- . Encadrements des baies
- . Chaînes d'angle

. Couronnement de souches

Pour enduit

- Sur façade côté cour, pignons et souches en parties courantes
- Tableaux, sous-faces de linteaux, appuis des baies.

2) Enduit et joints au mortier de chaux aérienne grasse et sable de carrière lavé de granulométrie adaptée ou au mortier teinté prêt à l'emploi avec avis technique favorable.

Finition type à joints serrés et brossage avant prise; nettoyage des pierres.

Teinte au choix de l'architecte (Plusieurs essais de teinte et de type de finition pourront être demandés).
Compris toutes finitions et sujétions d'exécution.

Localisation

Cf. visite obligatoire sur place

Bâtiment garderie et restaurant

- Façade côté Ecole, pignons, souches revêtus d'enduits
- Tableaux, sous-faces des linteaux et appuis des baies dans ces façades.

Pour rejointoiement

- . Encadrements des baies
- . Chaînes d'angle
- . Couronnement de souches

Pour enduit

- Sur façade côté cour, pignons et souches en parties courantes

. Joints sur partie en pierres de taille.

. Enduit à la chaux dito sur faces en maçonnerie de moellons.

(L'enduit devra suivre le contour des pierres de taille et venir affleurer le nu de celles-ci).

Localisation

Cf. plans et visite obligatoire sur place

NETTOYAGE ET GESTION DES DECHETS

3.1 Nettoyage de parachèvement par produits et matériels agréés, compris toutes fournitures et sujétions d'exécution.

Il est bien entendu que les divers corps d'état, chacun en ce qui le concerne, auront procédé à un premier nettoyage ainsi qu'à l'enlèvement des gravois.

Localisation : Pour les bâtiments concernés par le lot Optionnel

3.2 Traitement et élimination des déchets de chantier :

L'entreprise fournira le montant de son forfait pour ce poste et précisera, en tout état de cause, le mode d'élimination conformément à la "recommandation n° T2-2000 aux maîtres d'ouvrages publics relative à la gestion des déchets de chantier du bâtiment" et à la "charte finistérienne de bonne gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics"

L'entreprise joindra obligatoirement son SOGED en indiquant les précisions suivantes :

- Le mode d'élimination sélectif des déchets.
- Les lieux d'élimination retenus.

Pour l'ensemble des déchets de diverses natures provenant de l'ensemble des travaux du présent lot sur les bâtiments.

QUANTITATIF LOT OPTIONNEL 1 B : ENDUITS DE FAÇADE au MORTIER DE CHAUX

Tous les articles ci-dessous se rapportent au C.C.T.P.

Enduits au mortier de chaux		
Installation de chantier, sécurité, signalétique, échafaudage et protection, clôtures, etc	Ensemble	
Enduit à la chaux en remplacement du revêtement décoratif prévu au poste 1.6 du lot 1 A Ravalement Peinture		
compris travaux préparatoires et toutes sujétions d'exécutions		
- Surfaces courantes	m ²	266,60
- Tableaux et sous faces linteaux	m ²	4,00
- Rejointoiements pour encadrements de baies	U	1
Dim 1,30 x 3,44	U	1
Dim 1,30 x 2,80	U	1
Dim 1,00 x 3,24	U	1
Dim 1,00 x 2,00	U	1
Dim 1,15 x 2,40	U	1
- Couronnement de souches	U	4
- Chaînes d'angles	ml	17,50
Nettoyage de fin de chantier et gestion des déchets (traitement, tri et évacuation en décharge agréée)	Forfait	
TOTAL HT LOT OPTIONNEL 1 B		
TVA à 20 %		
TOTAL TTC LOT OPTIONNEL 1 B		